

Stratégie de la Commission des tarifs (période stratégique 2026-2030)

Valable pour 2026 - 2030

Situation initiale

En 2025, la Commission SwissDRG a été rebaptisée Commission des tarifs afin de servir d'interlocuteur pour les questions relatives au domaine hospitalier ambulatoire et de traiter les questions liées au domaine ambulatoire en collaboration avec mfe. Le contrat avec mfe a été remanié en 2025 et prévaut sur la description de la stratégie. Il énumère de manière exhaustive les tâches et la répartition des rôles et complète la description de la stratégie.

Mission

La Commission des tarifs identifie et met en évidence des possibilités d'optimiser en permanence la représentation et la rémunération des prestations stationnaires selon SwissDRG ainsi que des prestations hospitalières ambulatoires de MIG (Tardoc / forfaits ambulatoires) en vue d'une amélioration dans l'intérêt de la médecine interne générale.

La Commission des tarifs est responsable de l'objectif stratégique F1 de la SSMIG *Tarifs* – *Assurer un financement stationnaire de la MIG adapté aux charges*.

Contenus

La Commission des tarifs est composée de différents membres, entre autres de membres de la SSMIG qui sont cadres supérieurs et moyens (travaillant en hôpital, clinique) et de délégués des tarifs. Tous poursuivent la même mission. En règle générale, le nombre de membres se situe entre 5 et 7.

Les objectifs et l'orientation stratégiques sont définis en accord avec le Comité de la SSMIG.

La SSMIG se positionne comme une société de discipline médicale leader concernant le système SwissDRG et est un acteur national important en matière d'échange avec les parties prenantes. Elle élabore également des bases destinées à approfondir les connaissances des membres de la SSMIG concernant le système DRG, afin d'améliorer leur compréhension des mécanismes de rémunération.

L'optimisation de la rémunération des prestations stationnaires de MIG est principalement axée sur les patients multimorbides. L'objectif de la Commission des tarifs et du groupe de travail consiste à élaborer des demandes SwissDRG ainsi que d'éventuelles demandes concernant les classifications CIM, CHOP et le manuel de codage, puis de les soumettre en temps voulu.

L'optimisation de la rémunération des prestations hospitalières ambulatoires de MIG repose sur la collaboration étroite avec mfe, qui joue un rôle de poids dans le développement tarifaire ambulatoire des prestations des médecins établis. Pour cela, la SSMIG occupe un siège à la Commission des tarifs de mfe afin d'assurer un transfert optimal des connaissances entre mfe et la SSMIG. La SSMIG est l'interlocuteur pour toutes les questions relatives au domaine hospitalier ambulatoire MIG. Des demandes complémentaires peuvent ainsi être soumises, puis coordonnées et harmonisées au préalable avec mfe. Les échanges réciproques favorisent l'expertise des deux côtés et consolident les connaissances. Les hôpitaux (et H+) continuent d'endosser la responsabilité principale concernant l'optimisation

dans le domaine hospitalier ambulatoire. En tant que société de discipline médicale, nous apportons notre soutien dans les questions de portée générale qui concernent en particulier la MIG, ainsi que dans la procédure de demande. L'objectif est de mettre en place une interface de coordination dans le domaine ambulatoire. Il s'agit de trouver des moyens d'allier une rémunération financière des prestations stationnaires et ambulatoires à une augmentation de la qualité des soins des patients de MIG.

Des initiatives tarifaires innovantes comme Hospital at Home sont évaluées et soutenues grâce à l'expertise disponible.

Le président de la Commission dirige l'organe et coordonne les contenus avec le délégué des tarifs. Le délégué des tarifs est responsable de la documentation des contenus et des décisions des réunions. La Commission des tarifs aide la déléguée des tarifs de la SSMIG à accomplir ses activités et ses tâches.

La Commission des tarifs mandate des délégué·e·s tarifaires de la SSMIG au sein des commissions spécialisées de la FMH.

Valeurs

Dans le cadre de la collaboration, la Commission DRG se base sur les valeurs suivantes qui découlent des valeurs de la SSMIG:

- Orienté services: les résultats du groupe de travail doivent générer une plus-value pour les membres de la SSMIG.
- L'humain avant tout / privilégier la qualité: les optimisations financières ne doivent pas conduire à une baisse de qualité de la médecine.
- Respectueux / ouvert, curieux et innovant: les membres de la Commission sont engagés et s'investissent activement au sein du groupe de travail. Les nouveaux inputs et les innovations sont recueillis puis discutés en séance plénière.

Objectifs opérationnels annuels

Stationnaire

- Collecte annuelle de données (ensemble de données SpiGes) provenant d'au moins 50% de tous les cas stationnaires suisses, tous types d'hôpitaux confondus.
- Au moins dix demandes SwissDRG par an, dont au moins 50% aboutissent
- Evaluation et saisie de demandes CHOP et manuel de codage
- Articles réguliers dans la newsletter de la SSMIG (au moins 4 par an), si possible une en coopération avec Q-Kom
- Au moins une publication au niveau national (p. ex. BMS, successeur de PHC, plateforme numérique, etc.)
- Gestion du groupe de travail Optimisation MIG-DRG

Ambulatoire

- Participation régulière à la Commission des tarifs mfe
- Gestion du groupe de travail Optimisation des prestations hospitalières ambulatoires MIG
- Examen des mesures possibles en lien avec le développement des tarifs ambulatoires
- Engagement dans le développement des bases de classification (p. ex. CIM-10/-11, ICPC, Snomed CT) – structures nationales